François LOMBARDI
Commissaire enquêteur
1 bis Grand'rue
57420-GOIN
06 80 06 80 65

Goin le 23 septembre 2026

PROROGATION DE LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de KERBACH

A l'attention de Monsieur le Maire commue de KERBACH

Je soussigné ***François Lombardi, commissaire enquêteur*** désigné le 07 juillet 2026 par le 1er vice-président du tribunal administratif de Strasbourg et chargé par l'arrêté municipal de la commune de KERBACH n°10/2026 du 07/08/2026, de conduire l'enquête publique relative à ***la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de KERBACH*** **:**

- Vu le chapitre I-II-III du Code de l'Environnement, notamment son article L.123-7 qui donne au commissaire enquêteur la possibilité de proroger la durée de l'enquête publique d'une durée maximale de 15 jours ;
- Vu l'article 19 du décret du 23 avril 1985 pris pour application de cet article du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté municipal n°10/2026 du 07/08/2026,
- Vu ma demande faite par mail le 13 septembre 2026 vers la commune afin d'obtenir copie des parutions n°1 et n°2 dans les deux journaux choisis par la commune à savoir « l'ami hebdo et le Républicain Lorrain ;
- Vu le constat fait de ma part à la réception de ces avis, que la publication de l'avis n°2 par voie de presse a été réalisée au-delà du délai règlementaire de ***huit jours*** suite à l'ouverture de l'enquête publique au 02 septembre 2026, à savoir :
    - Retard de 5 jours pour « l'ami hebdo » (publication le 14 septembre 2026)
    - Retard de 8 jours pour « le Républicain Lorrain » (publication le 17 septembre 2026

Considérant que ce retard constaté dans la publication n°2 par voie de presse du déroulé de l'enquête publique citée en entête ***pourrait s'avérer pénalisant*** pour le public ***avec une réduction notable du délai disponible*** pour prendre connaissance du dossier, formuler toutes observations, remarques ou questionnements, ainsi que prendre contact avec le commissaire enquêteur lors des 3 permanences initialement prévues et qu'il est nécessaire de rendre ce délai de 2ème publication, conforme à la règlementation applicable.

Décide la prorogation de l'Enquête Publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de KERBACH jusqu'au ***vendredi 09 octobre 2026*** (soit sept jours) avec mise en place d'une permanence supplémentaire assurée en mairie par moi-même au dernier jour de l'enquête de 14h à 16h.

Vous voudrez bien prendre toutes les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance des services, en assurer ***immédiatement la publicité*** sur *le registre dématérialisée* dédiée à l'enquête publique, sur *le site internet et les panneaux d'affichage règlementaire* de la commune, ainsi que tout autre moyen de communication jugé utile (FaceBook, panneau pocket etc…).

Nota : il n'y a pas lieu de modifier l'arrêté d'enquête publique initial, ni de prévoir une publication dans les deux journaux locaux